

COMMUNE DE FOURNEVILLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 Février 2006

L'an deux mil six, le 17 Février à 20 H 45, le Conseil Municipal de FOURNEVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Marie DELAMARE, Maire.

Etaient présents : Mrs. GILLES, et ROUSSEAU Maires adjoint,
Mrs BERLY, FLAMBARD, FOSSEY, GRASSELLI, HOYER
Mme CROS-GIMBERT, Conseillers municipaux.

Absente : C. COLLARD

Monsieur Jean-Luc FOSSEY est élu Secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 9 Décembre 2005

Lecture faite par Monsieur FOSSEY, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Après avoir entendu cette lecture, et devant l'incompréhension qui semble perdurer avec le vice président de la CCPH chargé de l'urbanisme, Monsieur GILLES suggère que l'on invite Maître MOORE a visiter notre commune et notamment la zone ND afin qu'il puisse constater par lui-même la qualité de ce site et la nécessité de le préserver.

Numérotation des habitations :

Sur proposition de Monsieur GILLES, le Conseil accepte le devis de VF entreprise pour un montant de 1.417.4 HT.

Travaux en cours sur les locaux scolaires :

Monsieur GILLES propose que l'on utilise le crédit disponible pour remplacer la porte d'un classe (devis EVAIN de 1.096,40 €uros H.T. et que l'on mette les nouvelles toilettes hors gel par la pose de radiateurs électriques adaptés (devis Fesquet pour 417,00 €uros H.T. Cette proposition est acceptée à l'unanimité ; le Conseil Charge également Mr GILLES de faire installer une VMC dans chacune des classes aux meilleures conditions.

Monsieur GILLES informe le conseil que l'accès au garage communal a été aménagé au cours du mois de Janvier.

Abribus Carrefour Destin :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'arrêt prévu ne comporte aucun abri. Durant de nombreuses années un garage privé faisait office mais cette solution n'existe plus.

Dans le cadre de l'aménagement du carrefour il y a lieu donc lieu de trouver un endroit adéquat le long de la RD 119 à droite en allant vers St Gatien.

Une première possibilité a été étudiée avant ledit garage mais il faudrait réaliser un mur de soutènement assez important vu la hauteur du talus.

Après une réunion sur le terrain avec Mrs GILLES et FLAMBARD, il semblerait qu'il existe une autre possibilité après le carrefour. Il faudrait faire l'acquisition de quelques mètres carrés et prévoir un nouvel emplacement de l'éclairage à côté du transformateur.

Après échanges de vues, il apparaît que cette proposition serait de nature à améliorer le confort et la sécurité des enfants et accepte que cette solution soit proposée à l'Agence Routière Départementale.

Etude sur l'aménagement du bourg :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il vient d'être informé que le Conseil Général ne subventionne pas les travaux en régie. Cette information remet en cause le plan de financement de la rénovation extérieure de la Mairie décidé lors de la dernière réunion du Conseil.

Par ailleurs, le bureau de la Communauté de communes a acté le principe de versement de fonds de concours aux communes et il semble que l'aménagement de notre bourg lieu de départ du sentier de randonnée serait susceptible d'en bénéficier.

Il rappelle que la rénovation des pignons de la mairie constitue l'un des éléments de cette aménagement qui viserait aussi :

- améliorer la circulation des piétons et des véhicules au moment des entrées et sorties de l'école
- améliorer les écoulements d'eau de ruissellement le long du chemin de l'église
- aménager le passage entre l'église et le cimetière
- rénover l'église
- Améliorer le porche
- mettre en valeur le lavoir

Afin d'avoir une vue d'ensemble, Monsieur le Maire suggère de faire appel aux services du CAUE qui pourraient être complétés par les services techniques de la Communauté de Communes.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Une demande officielle sera donc adressée pour connaître les conditions de cette intervention.

Compte de gestion et compte administratif 2005

Le Maire présente un fascicule qui a été adressé à chacun des membres du Conseil intitulé « Tableau de bord » qui reprend diverses informations générales et notamment le Compte Administratif 2005.

Le Maire donne lecture de chacun des postes de ce document qui sont comparés au budget. Les écarts sont expliqués. Il précise que les chiffres sont conformes au compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier.

Le résultat de la section de fonctionnement présente un résultat positif de 63.125,36 Euros et la section de fonctionnement un résultat négatif de 21.333,04 Euros.

Les membres du Conseil s'estimant suffisamment éclairés, le Maire se retire et la séance est alors placée sous la présidence de Monsieur Jacques GILLES, 1^{er} Adjoint.

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion sont alors approuvés à l'unanimité.

La séance est de nouveau placée sous la présidence du Maire.

Tarif du tennis

Sur proposition de Monsieur FLAMBARD, Il est décidé de ne pas les modifier mais de remettre une carte individuelle afin de mieux surveiller l'utilisation.

Heures supplémentaires

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à l'occasion du départ en retraite de Madame TOUBOULIC, qui quitte le service de la commune après 28 années de travail, il a été constaté la réalisation de 36 heures de travail supplémentaires qu'il convient de lui rémunérer.

Le Conseil accepte ce versement à l'unanimité.

Effectif du personnel

Monsieur le Maire informe le conseil de l'arrivée à échéance du contrat emploi consolidé de Madame HOUEL, Assistante maternelle.

Madame HOUEL ayant obtenu son CAP petite enfance une reconduction du CEC ne peut plus avoir lieu en conséquence, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'agent technique pour une durée hebdomadaire de 18/35ème.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Contentieux avec le SIVOM

Le Maire a communiqué à chacun des membres du Conseil les différentes pièces de ce dossier qui a été adressé à Monsieur le Sous-Préfet avec la demande de conciliation

Participation à l'enquête publique relative à la création d'une zone d'aménagement concerté de 120 hectares dans la plaine alluviale de Honfleur

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance de ce projet visant à créer :

- un pôle logistique de 24 hectares
- un pôle tertiaire supérieur de 10 hectares
- un pôle d'activités mixtes de 30 hectares
- un pôle d'activités commerciales et centre de services de 12 hectares.
- Et espaces libres structurants de 42 hectares destinés à accueillir les voiries, espaces verts et paysagers et traitements hydrologiques.

Ils se félicitent de ce projet structurant pour l'ensemble du canton qui devrait, selon les prévisions, générer 3.000 emplois dans les 10 ans qui viennent.

Considérant :

- que ce projet aura un impact sur les compétences et donc sur le budget de la Communauté de commune (Aménagement de l'espace et urbanisme, Formation et insertion des jeunes, Développement économique, eau et assainissement, Lutte contre les inondations, Sécurité pollution, Défense contre l'incendie ..) **avec très peu de recettes en contre partie (fiscalité additionnelle de l'ordre de 1,5% sur les quatre taxes locales)**
- la situation financière difficile de la Communauté de Communes
- le plan de financement de cette opération qui laisse, compte tenu du fort engagement du Conseil Général du Calvados, un coût résiduel à la charge de la Ville de Honfleur de 10% soit environ 95.000 Euros par an (de 2006 à 2013) pour des recettes significatives (taux d'imposition compris entre 16 et 19%)

Souhaitant que la Communauté de Commune dispose des moyens financiers suffisants et durables pour faire face aux objectifs qu'elle s'est elle-même assignés.

Demande que conformément à la loi du 12 Juillet 1999 sur l'intercommunalité et visant à créer des espaces de solidarité, une partie beaucoup plus significative des recettes fiscales engendrées par cette nouvelle zone d'activité économique revienne à la Communauté de Communes du Pays de HONFLEUR.

Plan de cohésion sociale

Dans le cadre de cette mesure gouvernementale un courrier a été adressé aux personnes titulaires du revenu minimum d'insertion pour leur proposer un entretien afin d'évoquer la possibilité de les employer dans le cadre d'un contrat d'avenir. Aucune personne n'a répondu à cette sollicitation.

Documents de prévention des risques

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il y a lieu de créer un groupe de travail pour mettre en place les différents documents de prévention nécessaires en cas de survenances d'événement risquant de porter atteinte aux populations, aux biens ou à l'environnement.

Messieurs BERLY, FOSSEY et GRASSELLI se portent volontaires.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 0 H 30.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Jean-Luc FOSSEY

LE MAIRE
Jean-Marie DELAMARE

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL